

STAGES EVASION 2000

ASSURANCE ANNULATION



- Remboursement des frais d'annulation restant à la charge de l'assuré
- Remboursement au prorata temporis en cas de retour anticipé

À PARTIR DE :

22€

L'assurance idéale pour les jeunes sportifs recherchant une garantie annulation et interruption de séjour.

CRITÈRES

RÉSIDENCE
PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE

NATURE DU SÉJOUR
COURT SÉJOUR,
LOISIRS

DESTINATION
MONDE ENTIER

LIMITE D'ÂGE
AUCUNE

GARANTIES



RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE : 22€.

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

<p>ANNULATION</p>	<p>INTERRUPTION DE SÉJOUR :</p> <p>Remboursement des prestations terrestres non utilisées au prorata temporis et du billet retour si celui-ci est non modifiable et déclaré dans le prix du séjour en cas de retour anticipé au domicile en raison de la survenance d'un des événements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maladie grave, accident grave ou décès de l'assuré ou d'un membre de sa famille (parents, frère/sœur), - Maladie ou accident de l'Assuré empêchant la pratique de l'activité sportive, 	<p>Maximum par assuré : 900€ Maximum par événement : 4.000€ Franchise par événement : 30€.</p>
	<p>ANNULATION DE VOYAGE :</p> <p>Remboursement des Frais d'annulation, restés à la charge de l'Assuré et facturés par le Voyagiste en application des conditions particulières de vente (déduction des taxes aériennes, des primes d'assurances et des frais de dossier), en cas d'impossibilité de partir en raison de la survenance d'un des événements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maladie grave, accident grave ou décès de l'assuré ou d'un membre de sa famille (parents, frère/sœur), - Maladie ou accident de l'Assuré empêchant la pratique de l'activité sportive, - Licenciement économique d'un des parents de l'assuré, - Dommages matériels importants, survenant à leur Domicile ou leurs locaux professionnels dont ils sont propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit, détruits à plus de 50 % et nécessitant impérativement leur présence sur les lieux pour effectuer les actes conservatoires nécessaires 	<p>Maximum par assuré : 900€ Maximum par événement : 4.000€ Franchise par événement : 30€.</p>